

Le Médiateur des relations commerciales agricoles

Paris, le 31 mai 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Médiateur propose de relever de 60€/1000 litres le prix du lait de chèvre payé aux producteurs

En conclusion de sa médiation sur le prix d'achat du lait de vache du 15 mai dernier, le Médiateur des relations commerciales préconisait un dispositif similaire à l'égard des producteurs de lait de chèvre, qui sont confrontés à une hausse très substantielle de leurs charges directes de production par rapport au prix d'achat du lait.

Le Médiateur a rencontré les principaux acteurs de la filière lait de chèvre, qui reconnaissent la nécessité de prendre des mesures urgentes pour la pérennité de cette production laitière.

Il recommande une hausse technique du prix du lait payé au producteur de 60 euros par mille litres par rapport aux conditions d'achat actuelles propres à chaque industriel, qui s'appliquerait dans les meilleurs délais et au plus tard avant le 1^{er} juillet 2013 jusqu'au 28 février 2014, correspondant au terme légal pour les négociations commerciales au titre de l'année 2014.

Cette hausse technique a vocation à être intégrée dans le prix du lait retenu comme base de départ des négociations commerciales 2014.

Le Médiateur invite les parties prenantes à mettre en œuvre sans tarder cette hausse pour les produits transformés fabriqués avec le lait de chèvre sur la base de coefficients de transformation du lait définis de façon bilatérale entre industriels et enseignes de distribution.

En cas de litige sur ces coefficients, il pourra être fait appel à l'avis de l'expert technique indépendant désigné par le Médiateur.

